

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

CESTI

CULTURE GENERALE AVEC DR SAIDOU DIA

THEME DE L EXPOSE : LES CASTES AU SENEGAL

PRESENTE PAR : DEMBA DIENG

PLAN

I-historique

II-CONTEXTUALISATION

III-ISLAM ET CASTES

IV-CONSEQUENCES

V-LA QUESTION TRAITEE PAR CERTAINS ECRIVAINS

VI-LES CASTES A L'HEURE ACTUELLE

Vii-conclusion

Viii-SOURCES

I- HISTORIQUE

Depuis la période préislamique, le Sénégal comme beaucoup d'autres pays ont connu une hiérarchisation de leurs populations. Allant des classes supérieures à celle dites inférieures, ces dernières peuvent se distinguer à partir de la division sociale du travail, de l'hérédité, de l'endogamie et de la professionnalisation .La stratification sociale révèle deux systèmes à partir desquels s'effectue la hiérarchisation sociale : le système des castes et le système des ordres

En effet, ces deux types de classification sociale caractérisent beaucoup de sociétés et au Sénégal c'est surtout dans la société wolof que l'on peut appréhender ces systèmes

Hormis la société wolof les castes existent aussi dans la société pulaar

Ainsi pour mieux cerner notre sujet, nous allons d'abord le contextualiser

II- CONTEXTUALISATION

-la société wolof

Au Sénégal, deux castes sont à noter en milieu wolof : « les gers » et les « gnégno »

Les « gers » constituent la « caste supérieure » .Il s'agit des non-artisans de la société wolof. Leur spécialisation professionnelle étant mal vue, l'artisanat lui est interdit .Ce sont essentiellement des agriculteurs et accessoirement des éleveurs .Ils développent une aversion par rapport aux métiers manuels, mais ils restent attachés à certaines valeurs morales et auxquelles ils donnent un dévouement exemplaire. Ces valeurs sont :

-« le jom » ou l'honneur qui désigne la responsabilité de sa personne et de ses lignages

-« le kersa » ou la pudeur qui est la retenue dans l'acte et la parole

-« le yar » ou la bonne éducation.

Les « gnégnos » constituent « le groupe inférieur » dans la stratification sociale du travail en pays wolof. Ils sont subdivisés en trois grandes sous castes correspondant à la façon dont ils gagnent quotidiennement leur pain. On note les « jef-lekk », « sab-lekk » et les « gnoole ».

-La société pulaar :

On peut distinguer d'abord

1-« les rimbés » : gens libres ne faisant pas partie des castes de métiers, ils occupent le rang social le plus prépondérant et possèdent les terres les plus vastes ou les plus fertiles

§ Les torobés forment dans ce groupe « rimbé », la caste supérieure, ils représentent l'aristocratie religieuse et c'est parmi eux que se recrutaient les « almamis » et leurs électeurs

§ « Les dyawambés » se situent après les torobés, ils jouent le rôle de conseiller auprès des chefs dans les grandes familles .Ils sont aussi des cultivateurs, commerçants ambulants, des marchands de bétail et de tissus

§ « Les Sebé » installés avant l'islamisation des toucouleurs formaient plutôt les troupes du conquérant Koli Tenguela et seraient d'anciens guerriers peuls

§ « Les Subalbé » : ils forment la caste des pêcheurs .Ils possèdent beaucoup de champs, la plus grande partie des « pales », les terres les plus fertiles leur appartient .Ils détiennent le monopole de la forme de pêche la plus productive

2- « les nyembé » représentent le 2eme groupe rassemblant d'une part les castes artisanales et de l'autre les griots .Gens libres, ils sont cependant dans une position inférieure vis-à-vis des « rimbé » avec qui ils entretiennent des rapports de dépendance

D'abord chez les « artisans » :

Ø « les maabube » : ils représentent le groupe des tisserands

Ø « les Sakebe » : le groupe des cordonniers

Ø « les waylubé » : le groupe des forgerons, bijoutiers

Ø « les laobés » : le groupe des travailleurs du bois, sculpteurs de pirogues, de mortiers

Ensuite chez les griots :

Les griots font partie des « nyembé » sans être pour autant des artisans.

Ø « les awlubé » : chanteurs s'accompagnant de petits tambours

Ø « les wambaabe » : musiciens jouant du hoddu (guitare indigène) .Les griots ne se marient qu'entre eux. Ils tirent l'essentiel de leurs revenus des dons qui leur sont faits en échange des services rendus et des louanges qu'ils font aux gens appartenant aux castes supérieures

3-les captifs : ils se situent au bas de l'échelle sociale étaient à l'origine des prisonniers de guerre provenant toujours d'autres ethnies mais qui ont fini cas même par s'intégrer.

Ø « les galunkobe » : des affranchis qui se sont rachetés ou ont été libérés grâce aux services rendus

Ø « les matyube » : ne sont pas des affranchis mais ils sont pratiquement devenus libres

III- ISLAM ET CASTES

L'islam incitait les musulmans à évaluer les personnes au-delà de leur statut social et de là, à rééquilibrer les disparités voulues par le système ethnico tribal de l'époque. D'autre part, il fallait protéger les nouveaux croyants des exactions portées par les polythéistes qui voyaient dans cette nouvelle religion un danger pour leurs propres intérêts .Le coran exhorte les musulmans à s'unir avec des croyants, qui comme eux avaient cette conscience de la foi et de la justice sur terre. Il s'agissait d'éviter à tout prix le mariage avec des polythéistes qui s'acharnaient à renier et à combattre une religion qui incontestablement était en faveur des plus démunis et des opprimés sur terre.

Les musulmans et les musulmanes sont donc invités à s'unir avec ceux qui comme eux étaient dans cette croyance en un DIEU transcendant, symbole d'un monothéisme épuré de toutes les divinités matérielles et de toutes les injustices

Le verset en question stipule donc qu'il est permis « aux hommes musulmans de contracter le mariage avec des croyants »

La religion musulmane autorise aux honnêtes musulmans à se marier avec d'honnêtes musulmanes appartenant à ceux qui ont reçu les écritures avant eux à condition de verser la dot et de vivre avec elles en union régulière, loin de toute texture

La religion musulmane ne réserve aucune place au système des castes, elle ne permet aucune discrimination

Ø la position de la communauté mouride

« Tout mouride qui prône le sectarisme va à l'encontre des enseignements de Cheikh Ahmadou Bamba »». **Cette confrérie**

très représentée au Sénégal à l'image de son fondateur a toujours eu la détermination

d'abroger le phénomène de la coterie sociale qu'encourageait l'esprit fratricide de caste et de

clan qui régnait dans la société et qui empêchait l'union de ses membres et de la coopération

entre eux

A travers la diffusion de l'esprit d'égalité et de fraternité musulmane entre les disciples, le

Cheikh lutta donc efficacement contre ce phénomène de discrimination sociale. Le Cheikh

proclamait en fait, que la supériorité doit être le fruit de la piété et de la bonne action et non

celui de l'appartenance ethnique ou raciale. On peut faire allusion aussi à ses écrits dans

Masaalikul djinaan, est musulman celui qui craint, sans discrimination d'aucune sorte. La

couleur de la peau ne saurait être cause de l'idiotie d'un homme ou de sa mauvaise

compréhension ».Cette position fait prévoir comme il nous l'apprend le principe de Dieu a

formulé en ces termes : le jour où l'on aura soufflé dans la trompe, la généalogie ne comptera

pas entre eux

Serigne Touba prônait le syncrétisme confrérique et l'unité (même dans la diversité) de tous les musulmans quelles que soient leurs obédiences confrériques. Il détestait le sectarisme qui ne fait que détruire la fraternité de la communauté islamique

Ø la confrérie Tidiane

Cette position défavorable au sectarisme est aussi celle des autres guides spirituels. Par exemple Seydi el hadji Malick Sy fustigeait fermement toute attitude sectaire dans son ouvrage intitulé « kifayat al raghibin ». L'auteur de cet ouvrage cite à ce propos le hadith ou le prophète sws disait : « vous ne serez pas de vrais croyants tant que vous n'arrivez pas être mutuellement attachés par l'amour fraternel » son petit-fils Serigne Cheikh Tidiane Sy Al Makhtoum lui emboîte le pas en affirmant que : « l'homme n'est autre chose qu'un élément de synthèse dont l'humilité reste non seulement le fondement , mais la signification de sa grandeur .C' est effectivement un moyen et une occasion pour Dieu tombé du ciel de redevenir ici-bas le favori de la compétition inter-universelle .C'est là le sens que le créateur accorde à la liberté et c'est une manière qui lui est singulière de désigner un vicaire, un sens et une manière qui ont pour point de référence la dignité qui fait appel chaque jour à toutes les dispositions physico-cérébrales afin que l'équilibre soit maintenu à tous les niveaux chez l'homme et dans tous les domaines où il évolue :c'est l'âme avec son inclination au sacré c'est l'intelligence avec sa soif de découverte , c'est l'esprit avec ses ressources inépuisables ,c'est la passion plongée dans sa quête d'approfondissement perpétuel et de divertissement , c'est le corps humain avec son légitime besoin d'aliments nutritifs , c'est surtout l'homme , élément qui est là pour en assurer équitablement la répartition .Sinon tout est obscur dans le plus obscur des mondes. Les musulmans sont d'égale dignité »

IV- CONSEQUENCES

1-le takku suff (mariage en cachette)

Dégoutés par ce qu'ils considèrent comme une injustice, il en a qui décident contre vents et marées de bâtir un foyer avec la personne de leur choix, qu'importe son rang social. Seulement, d'autres poussent l'audace jusqu'à se marier à l'insu de leurs proches. Ils ont préféré porter leur choix sur un mariage d'amour au lieu de de marier dans la clandestinité. D'après les témoignages requis, ces couples paient un prix en optant le mariage en cachette :

Ils ne pourront pas avoir librement des enfants .Avec ce type d'union, ils n'ont aucunement la chance de perpétuer le nom de leur lignée puisque le plus souvent, les deux familles ont du mal à accepter les enfants nés de cette union, ils risquent simplement d'être rejetés .Ils tiennent tête à cette société qui choisit comme référence la tradition en lieu et place de la religion à laquelle ils se réclament.

Fatou Diop et Falaye Ndiaye se prononcent sur la question

« FATOU DIOP

ETUDIANTE à l'UCAD »

« Il est temps de jeter ces systèmes de caste aux oubliettes car on est au 21E siècle, on ne doit plus accorder beaucoup d'être à cela .Moi par exemple je ne ferai jamais du « TAKKU SUF » car je suis assez courageuse pour m'affranchir de ces pratiques insensées »

« FALAYE NDIAYE

CHAUFFEUR MARIE A UNE CASTEE »

« Moi ma femme est une bijoutière et je l'ai épousée en faisant abstraction à ce que disent les autres, j'ai résisté aux moqueries et diatribes pour moi il n'y a que nos deux avis qui comptent. Qui choisit renonce je l'aime et je me suis marié avec elle dans les règles de l'art. »

2-Amour impossible et dislocation de la famille

Le mariage dans la société sénégalaise est un acte sacré qui unit deux personnes pour le meilleur, mais aussi pour le pire. Et pourtant, le mariage dont le soubassement est l'amour que l'on porte à son prochain a connu de véritables bouleversements causés

par une vision très conservatrice de nos grands-mères .La société sénégalaise malgré les influences de l'occident conserve toujours quelques idées reçues, grâce à notre éducation 'est ainsi que les castés n'ont pas le droit d'épouser les nobles, conséquences : l'amour impossible et la dislocation familiale

« Fanta s'est mariée avec un griot depuis deux ans .Et depuis, c'est la séparation avec sa famille qui ne lui pardonne pas de s'être mariée à un « guewel ».Je ne pensais pas que ma famille attachait une telle à ses histoires. C'est complètement dépassé, nous sommes au 21E siècle et ces problèmes de caste doivent être derrière nous »

V-LA QUESTION TRAITÉE PAR CERTAINS AUTEURS SENEGALAIS

Ø Cheikh Anta Diop

Le natif de « caytu » pense que : « le système est né d'une division du travail, mais sous un régime politique avancé, monarchique car on ne trouve jamais de castes sans noblesse .Cependant, il est fort probable que la spécialisation dans le travail qui a abouti à l'hérédité du métier dans le système des castes à l'échelle familiale et individuelle s'est élaboré depuis l'organisation clanique »

Ø Mariama Ba

L'auteur d'une si longue lettre ne parvient pas à comprendre le système des castes. Cette problématique occupe une place de choix dans son œuvre. Comme l'atteste ce texte extrait des pages 62 et 63 : « Et puis, une bijoutière peut-elle avoir de la dignité, de l'honneur ? C'est comme si l'on se demandait si tu avais un cœur et une chair. Ah pour certains, l'honneur et le chagrin d'une bijoutière d'une Guélawar. » .Cette lettre de Aïssatou à son mari Mawdo Ba traduit également la position de la romancière sur la question : « Mawdo, les princes dominant leurs sentiments pour honorer leurs devoirs. Les autres courbent leur nuque et acceptent en silence un sort qui les brime. Voilà, schématiquement, le règlement intérieur de notre société avec ses clivages insensés. Je ne m'y soumettrai point. »

Ø Nafissatou Niang Diallo

La native de Tilène, à l'image de Mariama Ba ne cautionne pas le système des castes. Cet extrait de la page 108 de son roman la princesse de Tiali en est une parfaite illustration « j'ai toujours eu raison de la mépriser, cette griotte plus que tout autre .Sa beauté diabolique a ensorcelé mon fils. Je m'en suis méfiée dès l'instant où je l'ai vue. Une ambitieuse sans vergogne .Une effrontée sans éducation qui a osé braver mon regard ; ce regard qui a courbé l'échine de tant de princes .Elle est venue troubler mon fils, le provoquer, le relancer jusque sous son toit .Ses gris-gris ont eu raison de lui, mais jamais il ne l'épousera. Détruire des principes qui existent depuis des générations ? Souiller ma descendance ? Une tache à jamais indélébile dans ma famille ? La mort, oui la mort de Bocar »

VI-LES CASTES A L'HEURE ACTUELLE

Il faut retenir que même si les systèmes des castes ont connu des bouleversements dus à de nouveaux facteurs comme l'avènement de l'Islam.

Les « gnégnos » malgré l'islamisation peuvent difficilement se marier en dehors de leurs castes .Nous avons vu que certains d'entre eux se sont spécialisés dans les études religieuses pour devenir marabout, abandonnant la pratique des métiers traditionnels .Cette reconversion c'est-à-dire dans le domaine matrimonial par la création de sous-groupes ayant une tendance à l'endogamie mais pratiquant assez l'hypergamie.

L'échange socio-économique entre castes se limite à cet aspect cérémonial et ostentatoire.Au niveau professionnel , les « gnégnos » sont encore seuls dans l'artisanat traditionnel qu'ils réussissent encore à exercer en ville malgré la concurrence industrielle , en parvenant à moderniser les techniques et à s'adapter aux goûts de la clientèle : ils sont bijoutiers , cordonniers , les « rabb » sont dans la maroquinerie , les maabo dans la vannerie .On les rencontre aussi en grande nombre dans l'artisanat

moderne !menuiserie métallique ,horlogerie , tapisserie. En général, les castes sont en train de disparaître.

CONCLUSION

En définitive, depuis l'avènement des castes et des ordres monarchiques caractérisés par l'existence d'une hiérarchie sociale constitutive de systèmes d'inégalité, et de domination, nos sociétés ont eu à fonctionner sous cette stratification .Mais sous l'influence de l'islamisation et de la modernisation des sociétés.

SOURCES

Diop Cheikh Anta, l'Afrique noire traditionnelle, Présence Africaine, Paris 1960

Diop Abdoulaye Bara, la société wolof, tradition et changement, Paris Karthala, 1981, 359

p

Ba Mariama, une si longue lettre, NEAS, 2006

Niang Nafissatou Diallo, la princesse de tiali, NEAS 2000

Le quotidien du 27 décembre 2014

WWW.REWMI.COM

WWW.SENEWEB.COM

WWW.OVERBLOG.COM

WWW.ASFIYAH.ORG

WWW.SENENEWS.COM

Demba Mouhamadou Dieng